

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024003

SEANCE du 15 février 2024

Commune de DOMPIERRE SUR HELPE - Arrondissement AVESNES

Nombre de membres au conseil municipal :14

Nombre en exercice :14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février, le Conseil Municipal de cette commune convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre Libert

Présents :

Jean-Pierre LIBERT- Hélène DARLY - Jacky HOCQUET – Jean-Marc MEURANT- Alain BASLY- Alexandre LIENARD - Philippe DUFRENNE- Jean-Pierre BERTRAND- Michel PICAUVET-Patrick DOUAI

Absent(s) excusé(s) : Louis BERTRAND (1 pouvoir) - Alain MACARET (1 pouvoir) -Paulin LESCUT- Christophe MARISSAL

Date de la convocation : le 07/02/2024

Date d'affichage : le 07/02/2024

Objet : **Projet d'autoconsommation via installation panneaux photovoltaïques**

Monsieur le Maire explique que suite à l'augmentation des factures d'électricité une solution s'offre à la commune ; celui de l'autoconsommation collective des bâtiments.

La section du raccordement permet d'injecter dans le réseau la puissance produite, et chaque bâtiment communal bénéficiera d'une baisse de consommation.

Cela consiste à installer sur un bâtiment communal, des panneaux photovoltaïques qui correspondront à la puissance nécessaire globale de tous les bâtiments communaux concernés.

Monsieur Le Maire a choisi la salle des fêtes car il est le mieux exposé aux rayons solaires, sa toiture est un bac acier qui permet de fixer les panneaux directement dessus et l'alimentation du compteur électrique est de puissance suffisante (36 KVA avec un abonnement à ce jour de 24 KVA).

Après sollicitation du P.N.R (Parc Naturel Régional) une étude de faisabilité et de rentabilité a été réalisée par Mr Melvin DELJEHIER missionné pour ce type de réalisation.

Cette étude fut présentée au conseil municipal.

La surface du toit de la salle des fêtes permet de poser 80 modules pour une capacité de 36 KVA.

L'étude a permis de constater que nos besoins étaient de 28.80 KVA avec un nombre de 64 modules.

La salle des fêtes devient alors le bâtiment producteur.

Monsieur Melvin DELJEHIER est venu nous présenter 2 études avec une production de 28.8 KVA et une de 36 KVA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

De partir sur une production solaire d'une puissance de 28.80 KWC.

Il charge Monsieur Le Maire de consulter les entreprises pour établir des devis pour cette puissance pour le 15 mars 2024.

Votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 26 février 2024

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme, le 26 février 2024

Publication sur le site le : 27/02/2024

Le Maire,

Jean Pierre LIBERT.